

DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU S.D.I.S 63

Séance ordinaire du 31 mai 2022

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 1
Nombre de membres présents à la séance : 22	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 19 mai 2022	

N° 12

**Budget supplémentaire 2022 du budget principal**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 31 mai à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, président du conseil d'administration du SDIS 63.

**PRÉSENTS :**

**Membres ayant voix délibérative**

- Mme BETHUNE, Mme BRUN, M. CHAMBON, M. DAUDUIT, M. DERRE, Mme DURON, M. GAUMET, M. GUILLAUME, Mme LAGARDE, Mme MAISONNET, Mme MALTRAIT, M. MEYNIER, M. MORVAN, M. PERRODIN, Mme PRUNIER, Mme RAINEAU, M. VALLEE, M. VEYSSIERE.

**Membres ayant voix consultative**

- M. BESSEYRE, Mme GUILLOT, Mme PICARD.
- **Sapeurs-pompiers** : Colonel hors-classe GLASIAN, Colonel hors-classe BODELLE, Docteur TAILLANDIER, Capitaine BARILI.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant BERARD, Commandant CUBIZOLLES, Capitaine IZARD.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : Mme MERCIER.

**Membres de droit**

- M. CHOPIN, Préfet du Puy-de-Dôme.
- M. MATHIEU, Payeur départemental.

**EXCUSÉS :**

- **Titulaires** : M. BOYER, M. DESFORGES, M. DA SILVA, M. PERRET, M. SOUCHAL.
- **Suppléants** : Mme BONY, Mme BERNARD, Mme BRUSSAT, M. CONSTANTIN, M. DAUPHIN, M. DUBOURG, M. DUBOURGNOUX, Mme GAIDIER, M. GALPIER, M. GRAND, Mme KHEMISTI, M. LUNOT, M. MAGNET, Mme MANUBY, M. NEUVY, M. PETEL, M. RIOL, M. ROUGHEOL, Mme VIRLOGEUX.
- **Sapeurs-pompiers élus** : Adjudant-chef BOURDIN, Adjudant CHELOUCHE, Lieutenant RAQUIDEL, Adjudant VIDAL.
- **Personnels administratifs, techniques et spécialisés** : M. TRICHARD.

Le compte administratif 2021, après affectation définitive des résultats, fait apparaître en :

- section de fonctionnement un excédent de **3 036 258,60 €** ;
- section d'investissement un excédent de **1 003 205,76 €**.

Les résultats ont fait l'objet d'une reprise anticipée au moment du vote du budget primitif 2022 le 29 mars dernier. Pour mémoire, avant le prélèvement de 1 000 000,00 € les résultats de l'exercice 2021 étaient en :

- section de fonctionnement : **4 036 258,60€** ;
- section d'investissement : **3 205,76 €**.

Le projet de budget supplémentaire 2022, qui vous est présenté, prend en compte d'une part, l'inscription d'une participation en investissement initialement prise en fonctionnement et d'autre part, des ajustements de crédits en section de fonctionnement sur les chapitres 011 (charges à caractère général) et 012 (dépenses de personnel).

Les propositions sont les suivantes :

- 480 000,00 € sur le projet NexSis (futur système d'information de commandement unifié des services d'incendie et de secours - décret 2019-19 du 09/01/2019 -) prévus initialement au chapitre 65 ;
- + 480 000,00 € à répartir sur les énergies, le carburant et la masse salariale ;
- + 2 000 € pour une subvention exceptionnelle à l'UDSP au titre des pupilles. Cette somme correspond au montant perçu dans le cadre de la mise à disposition du local de la caserne de Super-Besse à France-Télévisions ;
- + 480 000,00 € de NexSis en dépenses d'investissement.

De plus, l'affectation des résultats définitifs prenant en compte le virement de 1 000 000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement, il est nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires.

Compte tenu de ces précisions, je vous invite à examiner les modifications exposées dans ces deux sections du budget :

## I – Section Fonctionnement

L'essentiel des modifications par rapport au budget primitif 2022 porte sur la prise en compte de l'affectation définitive des résultats d'une part, et d'autre part, sur des ajustements de crédits.

La proposition de budget supplémentaire en fonctionnement porte sur la somme de - 998 000,00 €.

### *Propositions BS 2022*

#### **A – Recettes de la section de fonctionnement :**

- |   |                  |
|---|------------------|
| ⇒ <b>Résultat de fonctionnement reporté</b> (chapitre 002)  | - 1 000 000,00 € |
| Annulation de l'inscription provisoire dans l'attente de l'affectation définitive des résultats                 |                  |
| ⇒ <b>Produits exceptionnels</b> (chapitre 77)   | + 2 000,00 €     |
| Location des locaux de la caserne de Super-Besse pour le tournage de téléfilms par France-Télévisions (2 jours) |                  |

## **B – Dépenses de la section de fonctionnement :**

⇒ <b>Charges à caractère général</b> (chapitre 011)	+ 320 000,00 €
+ 137 000,00 € pour les énergies d'électricité	
+ 43 000,00 € pour les combustibles	
+ 140 000,00 € pour les carburants	
afin de prendre en compte l'augmentation des coûts des énergies et du carburant.	
⇒ <b>Charges de personnels</b> (chapitre 012)	+ 160 000,00 €
Cela correspond à 1 % du brut référence mars 2022 x 6 mois.	
⇒ <b>Autres charges de gestion courante</b> (chapitre 65)	- 478 000,00 €
- 480 000 € : subventionnement du projet NexSis (article 20413)	
+ 2 000 € : reversement à l'UDSP de la somme perçue pour location des locaux de Super-Besse pour le tournage de téléfilms au profit des pupilles	
⇒ <b>Virement à la section d'investissement</b> (chapitre 023)	- 1 000 000,00 €
Annulation de l'inscription provisoire dans l'attente de l'affectation définitive des résultats	

## **I – Section Investissement**

L'essentiel des modifications par rapport au budget primitif 2022 porte sur la constatation de l'affectation définitive des résultats et la subvention pour le projet NexSis.

### *Propositions BS 2022*

## **A – Recettes de la section d'investissement :**

⇒ <b>Virement de la section de fonctionnement</b> (chapitre 021)	- 1 000 000,00 €
Annulation de l'inscription provisoire dans l'attente de l'affectation définitive des résultats	
⇒ <b>Excédents de fonctionnement capitalisés</b> (Chapitre 10)	+ 1 000 000,00 €
Constatation de l'affectation définitive du résultat à l'article 1068	
⇒ <b>Emprunt pour équilibrer la section</b> (chapitre 16)	+ 480 000,000 €

## **B – Dépenses de la section d'investissement :**

⇒ <b>Subvention d'équipement versée</b> (chapitre 204)	+ 480 000,00 €
correspond au subventionnement du projet d'infrastructure NexSis	

Toutes les recettes et dépenses font l'objet d'un développement explicatif plus précis dans le document annexé pour les articles qui sont impactés.

Ce rapport a reçu un avis favorable du Bureau.

**DELIBERATION**

---

*Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :*

- **sur le projet de budget supplémentaire 2022 qui vous est présenté, étant précisé qu'au niveau des sections d'investissement et de fonctionnement, le vote s'effectue par chapitre.**
- 

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le 31 MAI 2022

Le président  
du conseil d'administration du SDIS,



**Jean-Paul CUZIN**

Accusé de réception en préfecture 063-286300017-20220610-22_07681-DE Date de télétransmission : 10/06/2022 Date de réception préfecture : 10/06/2022
---